



VIDE-GRENIER

BROCANTE

CELY-EN-BIERE 4 SEPTEMBRE 2016

Suite à la demande de la Mairie au vu des événements actuels, en collaboration avec celle-ci, la brocante aura lieu exceptionnellement sur une zone d'implantation plus limitée :

- La Rue de la Mairie, entre la RD372 et la rue Canet,
- Le Parking de la Mairie,
- Le Parking de la Salle des Fêtes,
- Devant l'Ecole.

De 8 à 18 heures

Les places seront numérotées comme à l'habitude, mais les véhicules ne seront pas laissés sur place. Ils devront être garés dans les rues adjassantes en laissant le passage libre pour un véhicule de pompier.

Monsieur Philippe Vareillaud a quitté après plus de 8 ans, la présidence du comité des Loisirs, Madame Arlette Rusch lui succède, et donc les règlements des emplacements seront à mettre dans sa boîte aux lettres, au 31 rue de la Range (continuité de la rue Goerg).

06 59 50 23 35

OU

c.loisirs.cely@gmail.com

Réservation et paiement d'avance

BROCANTE DU 4 SEPTEMBRE 2016

Madame, Monsieur,

Dans le contexte actuel de violence et d'insécurité, dès la fin juillet, j'ai invité le Major Rochard, commandant la brigade de gendarmerie de Cély à venir préparer avec moi la prochaine brocante.

Ensemble nous avons étudié plusieurs scénarii et d'un commun accord, avons décidé de concentrer les stands autour de la mairie : Rue de la Mairie de la RD372 à la rue Canet, le grand parking et celui de la Salle des Fêtes.

Le stationnement et la circulation automobiles seront interdits dans ce périmètre. Les exposants seront invités à garer leur véhicule dans les rues proches. A tout endroit, un espace libre devra être laissé pour les véhicules de secours.

Sauf contre ordre de dernière minute de la Préfecture, la brocante est maintenue

le dimanche 4 septembre 2016 de 8 heures à 18 heures.

Je vous remercie pour votre compréhension et compte sur votre participation,

Bien cordialement,

Maryse GAWWARD-PETERS

Maire